



Fin de bail et préavis légal

Par **locataire59**, le **28/04/2011 à 21:16**

Bonjour,rnrnJe suis locataire d'un appartement et je vais déménager dans 15 jours.rnrnJ'ai pris soin d'en informer le propriétaire par LRAR dès le 18 mars, lui signalant la durée de mon préavis légal de 3 mois, c'est à dire jusqu'au 18 Juin 2011.rnrnSuite à un entretien téléphonique avec le propriétaire, nous nous sommes entendus pour que je fasse les démarches afin de lui trouver un nouveau locataire au plus vite, en échange d'une réduction de mon préavis.rnrnMes démarches aboutissant, je lui ai transmis plusieurs dossiers* de locataires potentiels, le propriétaire en a sélectionné deux.rnrnA 15 jours de mon déménagement, j'ai fixé une date pour l'état des lieux de sortie fait par huissier de justice.rnrnCependant, le propriétaire reste flou quant-à la manière dont je dois lui régler le mois de Mai.rnrnDois-je lui régler la totalité du mois de Mai et/ou Juin ?rnrnCordialement.rnrn*dossiers comportant :rn - photocopie de carte d'identitérn - photocopie du contrat de travail (CDI) + 3 dernières fiches de paiern - photocopie d'avis d'imposition 2009 et 2008rn - quittances de loyers pour les candidats déjà locataires

Par **corimaa**, le **28/04/2011 à 23:32**

Le proprietaire ne pouvant percevoir deux loyers pour le meme appartement, s'il trouve un locataire entrant pour le 15 mai, vous paierez jusque mi mai, si le prochain locataire rentre dans les lieux le 1er juin, vous paierez tout mai. rnrnA moins qu'il ne mette en location qu'au 19 juin et vous paierez jusqu'au 18 juin, mais ce serait idiot qu'il vous ait fait chercher des remplaçants et que ça ne serve à rien...